

Aux directions d'établissements et/ou secrétariats

Principes de fonctionnement et modalités d'organisation entre le secrétariat central de l'éducation et les établissements scolaires

AVANT les interventions dans les établissements scolaires

Inscription

- Selon la période définie pour votre établissement scolaire, un courriel d'inscription est transmis à la personne en charge de la planification au sein de l'établissement désignée ci-après « utilisateur·trice ».
- Le secrétariat central de l'éducation est joignable par téléphone au 024 471 00 13 ou par courriel à l'adresse : education@sipe-vs.ch

Soirée d'information pour les parents d'élèves des classes 2H-4H et 6H-8H

- Plusieurs soirées d'informations pour les parents d'élèves sont organisées, en septembre, par le secrétariat central de l'éducation.
- Les courriers d'informations sont transmis aux établissements, au plus tard, au début de l'année scolaire.
- Les représentant·e·s des établissements scolaires sont fortement encouragé·e·s à y assister, les enseignant·e·s sont également les bienvenu·e·s.

Planification et communication

Planification

- **2H** 2 passages de 1,25 périodes (2 heures) d'intervention
 - Les interventions seront planifiées de décembre à début juin.
 - En cas de regroupement de demi-classes, il peut être envisageable si l'effectif total des élèves est inférieur à 15 participants.
- **4H** 2 périodes d'intervention
- **6H** 3 périodes d'intervention
- **8H** 4 périodes d'intervention
 - Début avec tous les élèves. Ensuite classe séparée par groupe garçons/filles. Pendant que l'intervenant·e travaille avec un groupe, l'enseignant·e prend en charge l'autre groupe.
- **9CO** 2 périodes d'intervention
- **10CO** 3 périodes d'intervention
- **11^e année** 4 périodes d'intervention
- **Post-obligatoire** 2 périodes d'intervention par cursus

Communication

- Le secrétariat central de l'éducation transmet un courriel à la personne en charge de la planification au sein de l'établissement scolaire avec un lien permettant d'accéder aux documents suivants :
 - Le récapitulatif des interventions planifiées sur lequel est indiqué la date et l'horaire de l'intervention ainsi que le nom et les coordonnées de l'intervenant·e.
 - Le document « information enseignant·e·s ».
 - Le flyer SIPE dépliant école.
- L'utilisateur·trice est chargé·e de transmettre aux enseignant·e·s concerné·e·s :
 - Le récapitulatif des interventions planifiées.
 - Le document « information enseignant·e·s ».
 - Le flyer SIPE dépliant école.
 - Le(s) courrier(s) concernant les soirées de parents.
- En début d'année scolaire, l'utilisateur·trice est chargé·e de transmettre rapidement, aux parents des classes 2H-4H et 6H-8H, le(s) courrier(s) concernant les soirées de parents et les documents annexés.

Dispense des cours

Si des parents ne désirent pas que leur enfant participe au cours, ils le signalent à l'enseignant·e concerné·e. L'enfant ira dans une autre classe le temps de l'intervention.

Encourager les parents des classes 2H-4H et 6H-8H à assister aux séances de parents où les intervenant·e·s répondront à toutes leurs questions.

Les parents ont aussi la possibilité de contacter, par courriel ou par téléphone, le secrétariat central de l'éducation pour obtenir tous les renseignements souhaités.

PENDANT les interventions dans les établissements scolaires

- Il est indispensable qu'un·e enseignant·e soit présent·e pour accueillir l'intervenant·e en classe et reste à disposition si nécessaire.
- Dans le domaine de la sexualité, la présence dans la classe d'une personne extérieure à l'école, spécialement formée à ce métier, crée un climat particulièrement favorable. Pour les cours, la présence de l'enseignant·e est souhaitée en 2H, 4H et 6H. A partir de la 8H, l'intervenant·e travaille seul·e avec les élèves. Ensuite, libre aux élèves et aux adultes de poursuivre la discussion.
- Les déplacements inutiles seront facturés, selon accord avec le DEF.

APRES les interventions dans les établissements scolaires

- Les intervenant·e·s restent à disposition des enseignant·e·s pour les éventuelles demandes liées à leurs interventions.